

"CONSEIL DES SAGES"

Questions et Réponses

Du Conseil des sages

Du 18 AVRIL 2018

Présents :

M. Yves IVART, représentant Monsieur le Maire, Mmes Marie-Thérèse RINGOT, Nicole CHASSIN, Ariane CHATILLON, Jeanne ETIENNE, MM. Yves CATTELAÏN, Bernard COLAS, Gustave DUBOIS, Pierre LELEU, Jean-Claude PICHON, Daniel POISSONNIER, Jean-Claude RINGOT, Joël ROBITAILLIE

Excusé :

M. Alain CAILLET

Absent :

M. Yves LAURENGE

ORDRE DU JOUR

- 1 – Retour sur le compte-rendu de la dernière séance plénière
- 2 – Réponses de la Municipalité aux questions évoquées
- 3 – Vie pratique dans la Commune
- 4 – Questions diverses
- 5 – Thème de réflexion

1 – Retour sur le compte-rendu de la séance plénière du 21 mars 2018

* Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte rendu est approuvé.

2 – Réponses de la municipalité aux questions évoquées

* Monsieur Yves IVART va compléter certaines des réponses et les transmettre à Madame ETIENNE. Il nous informe tout d'abord que Monsieur le Maire a donné son accord pour la verbalisation des propriétaires de chiens (en laisse ou non) se promenant sur la digue et la plage.

L'information est faite que le manège pour les petits sera réinstallé Digue Nord.

* Mme PORTOLAN, Adjointe au Maire, se joindra à notre réunion du 16 mai à 17 h.30 et nous l'accueillerons avec plaisir.

3 – Vie pratique dans la Commune

* *Digue Sud*

- Les bancs carrelés ont été sérieusement endommagés par les intempéries et les tempêtes. Seront-ils restaurés pour la saison estivale ?



Réponse de la Ville :

Ils sont en cours de rénovation.

- l'accès à la terrasse située au-dessus du bâtiment des toilettes de la digue sud est interdite mais, apparemment, pas pour tout le monde ou toute chose. Les services municipaux peuvent-ils vérifier.

Réponse de la Ville :

La Police municipale est informée.

*** Chemin des oies**

Suite à l'observation de certains membres concernant une casi-ruine, ce bâtiment est un transformateur qui reçoit de la très haute tension et redistribue sur les transformateurs de quartier. Il est la propriété du service d'exploitation d'EDF. Le fait que les intrusions soient faisables est très dangereux : les services municipaux pourraient-ils prendre contact avec le service d'exploitation d'EDF afin de demander une révision de la structure et un aménagement de l'environnement. Que se passerait-il en cas d'intrusion humaine ?

Réponse de la Ville :

Enedis a été relancée le 11 mai 2018.

***Friche « Delattre »**

A l'intersection du CD 241 et du chemin des Garennes se trouve une ferme et ses dépendances, que certains nomment « friche Delattre », complètement à l'abandon : bâtiments en ruine, sacs poubelles (??) sur le côté, vieux ballots de paille... Quel peut être le devenir de cet endroit qui a déjà failli partir en fumée ?



Réponse de la Ville :

Malheureusement, il s'agit d'un site privé avec la difficulté d'identification du propriétaire. Une démarche va néanmoins être engagée.

*** C.A.B.**

- suite à la décision de la Communauté d'agglomération du Boulonnais de limiter le nombre de ramassage des déchets verts à un par mois, certains membres du Comité des Sages ont été interrogés par les WIMEREUSIENS qui leur ont fait part de leur incompréhension sur cette décision. Ils sont étonnés de passer aussi brutalement de 4 à 5 passages à un passage par mois alors qu'en période de pousse, la tonte des pelouses se fait au moins une fois par semaine (sans compter les haies, les arbres et les arbustes). Ils souhaitent que leur mécontentement soit remonté à Monsieur le Maire afin qu'il évoque ce problème devant l'assemblée communautaire. Si l'on comprend bien que l'attribution de la compétence ramassage des déchets verts (et/ou ordures ménagères) est désormais assurée par la C.A.B. et qu'il a fallu mettre en place un calendrier de ramassage sur l'ensemble des communes, on peut s'interroger sur la réduction à minima ainsi mise en place. La quantité des déchets verts reste identique et il n'est pas certain que tous les wimereusiens, comme les autres habitants de la Communauté fassent, ou aient la possibilité, de faire le déplacement

vers les déchetteries les trois semaines ne faisant l'objet de ramassage, même si nous sommes incités au compostage. Si les boulonnais ne devraient pas être trop gênés par cette mesure du fait de la taille probablement plus réduite de leurs jardins, il n'en est pas de même pour le plus grand nombre des résidents communautaires (qui paient aussi leurs impôts, donc contribution à la C.A.B.).

La crainte est que soit des décharges sauvages apparaissent, soit que les sacs d'herbes soient déposés dans les poubelles ménagères en raison des possibilités ou non de « stockage ». Le gain réel ne sera probablement pas celui attendu. Une réduction des passages d'une fois par semaine à tous les 15 jours aurait été certainement mieux comprise et acceptée et plus judicieuse.

Réponse de la Ville :

Ces remarques ont été faites aussi bien en bureau C.A.B. qu'en Assemblée.

A remarquer que beaucoup d'habitants de l'Agglomération paient pour les déchets verts sans avoir d'espaces verts.

En outre pour la commune de Wimereux, cela s'accompagne d'une baisse de la TEOM.

De nouvelles habitudes sont à prendre (compostage, mushing...)

Cette décision comme toute autre peut-être révisable, en sachant que des communes comme Condette ou Equihen n'avaient pas de ramassage.

- Un des Sages mentionne avoir reçu (et d'autres le confirme) il y a quelques jours, dans sa boîte à lettres, une enveloppe « RECENSEMENT DE VOS BESOINS » émise conjointement par « PLASTIC OMNIUM » et la « C.A.B. » relative à la future collecte des ordures ménagères.

S'y trouve un questionnaire appelé « formule d'enquête à compléter et à renvoyer au plus tard le 22 avril 2018 » à l'en-tête de PLASTIC OMNIUM SYSTEMS URBAINS.

Outre le peu de temps laissé aux habitants pour remplir et retourner ce document, que certains Sages présents ne semblent pas connaître (mêlé à la pub ?) celui-ci pose questions.

Est-il obligatoire d'y répondre ?

Les questions posées n'apportent pas d'information sur le fonctionnement futur de la collecte qui auraient permis à chacun de signifier ses besoins en matière d'équipements, en toute connaissance de cause. Il semble qu'en fonction des réponses posées par PLASTIC OMNIUM c'est cette entreprise, seule, qui en déciderait.

Nous avons déjà été dotés de bacs rigides pour les « creux » et les papiers, remplacés par des sacs plastiques et il semble que cette décision soit remise en question (bas roulants il est vrai) Y-a-t-il une réelle économie ?

Réponse de la Ville :

Il n'y a pas d'obligation de réponses.

Les bacs rigides sont préconisés pour faciliter la manipulation et préserver les agents (dos fragiles...).

A noter que dans certains quartiers, les sacs plastiques seront autorisés (cf station balnéaires)

- Avec toutes les décisions communautaires quel est le devenir de la Commune dans les années à venir ?? Va-t-elle être le satellite d'une Ville phare ?

Réponse de la Ville :

Il est certain que la mutualisation des services amène une perte d'autonomie des communes au bénéfice de supposées économies et d'efficacité.

Vu, le D.G.S.

Le Maire,
Francis RUELLE.